



Infos

- Le prêt des instruments est gratuit les deux premières années d'apprentissage, dans la limite du parc instrumental.
- Les élèves inscrits dans les orchestres amateurs bénéficient d'un tarif préférentiel, mais sont tenus de participer activement aux différents rendez-vous de l'association (*manifestations patriotiques, animations diverses*) avec sérieux et régularité.
- Les inscriptions commencent dès juin

Contacts

Pour tout renseignement, contactez :

Direction générale & Secteur Remiremont

M. Pierre-Marie BUDELLOT - 03 29 22 68 51
p-marie.budelot@ccpvm.fr

Direction Secteur Le Val d'Ajol - Plombières

Mme Sylvia BERARD - 06 77 09 20 69
sylvia.berard@ccpvm.fr

**Secrétariat de la Communauté de Communes
de la Porte des Vosges Méridionales**

Mme Sylvia GONCALVES - bureaux@ccpvm.fr





Ses objectifs

- ▶ Favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques, **l'éveil à la musique et l'enseignement d'une pratique musicale vivante**, l'éclosion de vocation de musiciens et la formation de futurs amateurs. Le Directeur de l'E.I.M. et son équipe pédagogique engagent des actions et des partenariats en direction du milieu scolaire, de la médiathèque, de la crèche intercommunale, du Relais Assistantes Maternelles...
- ▶ Constituer un **noyau dynamique de la vie musicale et culturelle du territoire intercommunal**. Une programmation musicale en lien avec les associations culturelles intercommunales est mise en place chaque année.
- ▶ Établir une structure garantissant un **niveau qualitatif et référencé**. L'E.I.M. est adhérente à la C.M.F. (Confédération Musicale de France).
- ▶ Mettre au coeur de son projet la **pratique collective de la musique** par la mise en place d'ensembles réguliers ou éphémères.



Les élèves

Les élèves sont accueillis **à partir de 4 ans**.

Les élèves reçoivent une formation globale qui comprend **la formation musicale, la formation instrumentale et les pratiques d'ensembles**.

Le cursus se structure en **trois cycles d'apprentissage**.

Le temps d'enseignement en formation instrumentale pour le premier cycle est fixé à 30 min par élève. En deuxième et troisième cycle, le temps de cours est porté à 45 min par élève. Le temps du cours collectif de formation musicale est fixé à 1 h pour l'élève par semaine.

Un **contrôle de connaissances** est réalisé en fin de cycle sur une évaluation globale. Des contrôles inter-cycles existent également.

Des **ensembles juniors** sont mis en place. Ils répètent chaque semaine ou sur des échéances plus courtes avec en plus des stages et rencontres.



Les professeurs

L'équipe pédagogique est composée de **20 professeurs** qui enseignent : la Flûte, le Hautbois, la Clarinette, le Saxophone, la Trompette, le Cornet, le Cor, le Trombone, le Tuba, la Percussion, l'Orgue, la Pratique vocale, le Violon, le Violoncelle, la Contrebasse, le Piano, la Guitare et l'Accordéon.

L'enseignement n'est pas la seule mission confiée aux enseignants : la promotion de leur instrument et des actions spécifiques sont mises en place : **master-class, stages, rencontres inter-écoles, voyage pédagogiques, concerts à thèmes, liens avec d'autres disciplines** (Théâtre, Danse, Peinture...)

EN BREF...

L'E.I.M. compte cette année **300 élèves**.

Les auditions comme les heures musicales sont organisées pour mettre les élèves en situation de concert pour évaluer leur évolution, leur apprendre à appréhender le trac d'un passage devant un public et prendre confiance musicalement en eux.

